

# OFFRE D'ACHAT D'ACTIONS

**DE:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "l'offrant")

**O1**

**À:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "le vendeur")  
(l'offrant et le vendeur ci-après collectivement appelés "les parties")

## PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le vendeur détient ..... (.....) actions de catégorie "....." du capital-actions émis de "....." (ci-après appelée "la Société");

CONSIDÉRANT QUE l'offrant désire acheter du vendeur ..... (.....) actions de catégorie "....." suivant les modalités ci-après mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE l'offrant désire confirmer son offre par écrit;

CONSIDÉRANT QUE l'offrant a la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'offre constatée dans le présent document;

## EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, L'OFFRANT STIPULE CE QUI SUIT:

### 1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente offre.

**O2** **2.00 OBJET**

À la condition expresse que le vendeur observe, respecte et se conforme à toutes et chacune des clauses, conditions et stipulations de la présente offre, l'offrant offre d'acheter du vendeur au prix d'achat ci-après indiqué, ..... (.....) actions de catégorie "....." du capital-actions émis de la Société.

### 3.00 CONSIDÉRATION

**O3** **3.01 Prix d'achat**

Le prix d'achat total est de ..... dollars (.....\$).

offrant	vendeur

1810

**O4**

**3.02 Modalités de paiement**

Ledit prix d'achat est payable de la façon suivante:

**a) Dépôt initial**

Avec cette offre, l'offrant remet un chèque émis à l'ordre du vendeur au montant de ..... dollars (.....\$) à titre de dépôt initial devant valoir sur le prix d'achat.

**b) Comptant**

Lors de la signature du contrat de vente, l'offrant doit verser une somme de..... dollars (.....\$), par chèque visé émis à l'ordre du vendeur.

**4.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

**4.01 Représentations et garanties du vendeur**

En acceptant la présente offre, le vendeur représente et garantit ce qui suit à l'offrant. De plus, il reconnaît que toutes et chacune des représentations et garanties suivantes constituent pour l'offrant des conditions sans lesquelles ce dernier n'aurait pas contracté. Lesdites représentations et garanties doivent aussi être véridiques au moment de la signature du contrat de vente.

**a) Capital-actions**

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions de catégorie ..... . À ce jour, seulement ..... (.....) actions de catégorie "....." et ..... (.....) actions de catégorie "....." ont été émises et sont actuellement en circulation, celles-ci étant sans valeur nominale et ayant été dûment souscrites et payées et non sujettes à un appel de versement.

**b) Propriété des actions**

Les actions faisant l'objet de la présente offre lui appartiennent et ce, à titre de propriétaire absolu. Lesdites actions sont libres de toute hypothèque, charge ou autres droits en faveur de tiers et il a plein pouvoir et autorité d'en disposer.

**c) Options et souscriptions**

Il n'existe aucune option ou entente se rapportant à l'émission d'actions additionnelles du capital-actions de la Société, pour quelque considération que ce soit, en vertu de laquelle celle-ci est ou pourrait être tenue d'émettre un nombre quelconque d'actions additionnelles.

**d) Livres de la Société et rapports**

Les livres de la Société (y compris les livres de comptabilité) sont à jour et conformes, et les exigences des diverses lois ont été dûment respectées. De plus, tous les rapports exigés par les diverses lois ont été préparés et produits auprès des autorités compétentes.

**e) Possession paisible**

La Société a la possession paisible de tous les biens qu'elle détient en vertu de baux, tels baux étant valides et la Société n'étant pas en défaut par rapport à l'un d'entre eux.

offrant	vendeur

1810